

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 avril 2024

INSTAURER DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE PROGRAMMATION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2409)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 103

présenté par
Mme Laernoës

à l'amendement n° 38 de M. Laisney

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer à l'année :

« 2035 »

l'année :

« 2040 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à repousser l'échéance à une date qui tienne en compte de la nécessaire montée en compétences du secteur du bâtiment dans les métiers de la rénovation et de la performance thermique.